



Centre Patronal

Communiqué de presse

11 mars 2024

Redondance ferroviaire Genève-Lausanne : Le Conseil fédéral doit désormais aller de l'avant

Le Centre Patronal se réjouit grandement de l'acceptation par le plénum du Conseil national de la motion 23.3668 « redondance et fiabilité pour l'axe ferroviaire Lausanne-Genève ». Cette décision est d'autant plus réjouissante qu'elle a été prise à une très large majorité. Ceci démontre qu'il existe désormais un large consensus en faveur de la réalisation d'une nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève. Un tel soutien doit amener le Conseil fédéral à lancer une étude préliminaire et avancer concrètement vers la réalisation de ce projet plus que jamais nécessaire pour la Métropole lémanique.

Le Centre Patronal considère que la réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève est indispensable face au développement démographique et économique que connaît la Métropole lémanique (+1.9% de croissance démographique en 2023 dans le canton de Vaud). Les infrastructures actuelles sont déjà sous pression et devraient le demeurer malgré les aménagements prévus dans le cadre du projet « Léman 2030 ». En effet, ces derniers n'apporteront qu'un bref répit face à la pression démographique actuelle et future. Cette nouvelle ligne est aussi rendue nécessaire par le fait que l'axe ferroviaire Lausanne-Genève ne possède aucun trajet alternatif (redondance). Cette configuration, unique entre deux grandes villes suisses, rend l'axe en question particulièrement vulnérable aux interruptions totales de trafic. Or de telles interruptions ne sont pas exceptionnelles, comme nous avons pu le constater ces dernières années. Elles entraînent aussi des conséquences très douloureuses pour l'économie de la Métropole lémanique (sans parler des perturbations affectant l'exploitation ferroviaire dans tout le pays). Enfin, cette nouvelle ligne est plus que jamais nécessaire face à la décarbonation des transports voulue par la loi climat largement acceptée par la population suisse en juin 2023. Face à cette situation, le Conseil national a décidé de soutenir le principe d'une redondance entre Genève et Lausanne à une très large majorité, ce que le Centre Patronal salue.

La décision du Conseil national doit désormais motiver le Conseil fédéral à poser de nouveaux jalons en vue de la réalisation de cette nouvelle ligne. En premier lieu, il importe de conduire une étude préliminaire qui permettra de mettre en évidence les défis techniques et de mieux évaluer les coûts (ainsi que les bénéfices) attendus. Cette étude devrait aussi permettre de rendre compte de la compatibilité d'une nouvelle ligne ferroviaire avec l'élargissement de l'autoroute A1 (2x3 voies) qui pourrait être réalisé à moyen terme entre Le Vengeron (GE) et Nyon et, à long terme, entre Nyon et Morges. Par la suite, le Centre Patronal estime que le Conseil fédéral devra rapidement intégrer un deuxième tronçon de la nouvelle ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève à la prochaine étape d'aménagement afin d'en sécuriser le financement.

Compte tenu de l'importance capitale de cette nouvelle ligne ferroviaire pour tout le bassin lémanique, le Centre Patronal continuera à s'engager auprès des autorités compétentes afin de les convaincre de la nécessité de ce projet.

Pour tous contacts:

Cenni Najy, responsable politique de mobilité, cnajy@centrepatronal.ch, +41 76 329 19 10

Gauthier Dorthe, chargé des relations publiques, gdorthe@centrepatronal.ch, +41 79 331 19 87



La reproduction de nos communiqués de presse est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source (« Communiqué de presse du Centre Patronal »), ainsi que la date de parution.
